



Swiss Ice Hockey Federation
Referee Committee
Adaptations principales des Règles et du Règlement
Saison 2015/16

Chers responsables des clubs,

Nous souhaitons vous rendre attentifs aux principales adaptations apportées aux Règles pour la saison prochaine.

Nous vous référons également aux informations sur notre site web :

- Modifications du Règlement, aperçu 2015
- Nouveau code des pénalités
- Directives et aide-mémoire sur les pages Referee
- Règlement de l'IIHF 2014-2018
- Recueil d'interprétations des Règles sur la pages Referee

Règle 65 (hybrid icing) IIHF et Règle 66 IIHF (cas relatifs au jeu en cas d'hybrid icing)

Les Règles 65 et 66 concernant les dégagements interdits (hybrid icing) s'appliquent à tous les niveaux du Sport Espoir et Amateur dont les matchs se jouent sur toute la surface de jeu, et ce jusqu'au niveau Moskitos B.

Règle 93 IIHF (changement de joueurs après un dégagement interdit)

Il n'est plus autorisé d'effectuer des changements de joueurs lors d'un dégagement interdit. Nous vous référons aux Règles 93 I à 93 V.

Règle 31 IIHF (protection faciale et protection dentaire)

L'IIHF a complété la Règle 31 en introduisant l'obligation de porter une protection dentaire pour les joueurs U20.

La Règle s'applique comme suit dans notre organisation :

Protection dentaire

Tous les joueurs de champ de la catégorie d'âge U20 (selon notre Directive, l'année de naissance et non la date de naissance est déterminante) doivent porter une protection dentaire. Ceci signifie que :

Les joueurs de la relève (à l'exception des gardiens) qui jouent dans une ligue Junior (Elite A, B, Jun Top, A ou B) ou dans une équipe active doivent toujours porter une protection dentaire (qu'ils portent une visière intégrale ou non).

Les femmes qui jouent dans une ligue féminine ne sont pas obligées de porter de protection dentaire.

Règlement juridique, art. 54 - 59 (protêt en cours de rencontre)

L'ajout de la précision suivante a été décidé :

Le capitaine de l'équipe concernée doit confirmer à l'arbitre principal ou aux arbitres le protêt en cours de rencontre immédiatement à la fin du match, lorsque les



Swiss Ice Hockey Federation
Referee Committee
Adaptations principales des Règles et du Règlement
Saison 2015/16

équipes quittent la glace. Dans le cas contraire, le protêt en cours de rencontre n'est pas considéré comme confirmé. L'arbitre doit veiller à ce que le protêt en cours de rencontre confirmé soit consigné sur la feuille de match officielle.

Règlement de jeu SEA, art. 9 (matchs d'entraînement, matchs officiels)

La définition du terme « match d'entraînement » a été revue :

Les matchs d'entraînement sont des matchs joués à l'interne du club lors desquels les joueurs d'un même club jouent les uns contre les autres. Dès que deux clubs jouent l'un contre l'autre en dehors du championnat, il s'agit de matchs amicaux et donc de matchs officiels.

Règlement de jeu SEA, art. 14 (équipement protecteur)

Le Règlement de jeu a été adapté selon les Règles 31 et 190 IIHF.

Les joueurs de la catégorie d'âge 18 ans et moins ainsi que les femmes doivent porter une protection faciale intégrale lors de tous les matchs. Celle-ci doit être construite de manière à ce que ni le puck ni la lame de la crosse ne puisse la pénétrer. Tous les gardiens doivent porter une protection faciale intégrale et un casque de hockey sur glace approuvé ou un casque intégral respectant les normes internationales reconnues.

Les protections faciales intégrales et le casque du gardien doivent être construits de manière à ce que ni le puck ni la lame de la crosse ne puisse pénétrer dans l'ouverture.

Pour les gardiens de la catégorie d'âge 18 ans et moins, ni le puck ni la lame de la crosse ne doivent pouvoir pénétrer dans l'équipement de protection faciale (ouverture de 5 cm au maximum en diagonale).

Règlement du jeu SEA, art. 131 (célébrations déplacées de certaines actions de jeu)

L'article 131 est supprimé et remplacé par la Règle 168 IIHF (comportement antisportif) :

Règle 168 IIHF

I - 3. Une pénalité mineure est infligée à un joueur identifiable qui exulte ou félicite un coéquipier en raison de la blessure d'un adversaire.

II - 2. Une pénalité de banc mineure est infligée si un joueur non identifiable ou un officiel de l'équipe exulte ou félicite un coéquipier en raison de la blessure d'un adversaire.

Règle 62 IIHF (prolongation) et Règle 177 IIHF (déroulement de la séance de tirs au but)

Les nouvelles modifications des Règles 62 et 177 n'ont pas été adoptées par la RL. Ceci signifie que le déroulement de la prolongation et de la séance des tirs au but reste inchangé.



Swiss Ice Hockey Federation
Referee Committee
Adaptations principales des Règles et du Règlement
Saison 2015/16

Attention ! La NL a adopté ces modifications et joue donc selon les nouvelles Règles 62 et 177. Les nouvelles Règles s'appliquent si des équipes de NL et de RL jouent les unes contre les autres.

Règlement du jeu SEA, art. 128, nouveau (uniforme de l'équipe et numéro sur le maillot)

L'article 128 a été ajouté au Règlement de jeu selon les dispositions des Règles 40 et 199 IIHF.

Durant la phase d'échauffement sur la glace, tous les joueurs doivent porter le même uniforme et le même numéro sur le maillot que pendant le match. Si des maillots d'échauffement alternatifs sont utilisés, les numéros des joueurs doivent figurer de manière bien visible dans le dos du maillot. Les numéros sur les maillots d'échauffement doivent avoir au minimum la même taille que ceux figurant sur les maillots de match. Cette Règle s'applique dans le Sport Espoir et Amateur, jusqu'en 2^e ligue y compris.

Règlement de jeu SEA, art. 129, nouveau (responsable du banc des pénalités)

Les dispositions relatives à la responsabilité du banc des pénalités ont été revues et précisées :

Un responsable du banc des pénalités doit être présent à chaque banc des pénalités lors de tous les matchs de 1^{re} et de 2^e ligue, ainsi que lors de tous les matchs des catégories Juniors Elite et Top. Ceci s'applique également aux patinoires où les bancs des pénalités sont protégés par un plexi. Le responsable du banc des pénalités est subordonné au marqueur officiel. Cette disposition est recommandée dans toutes les autres ligues.

Août 2015

Referee Committee
Beat Kaufmann